

ANNEXE B
(Article 19)

DEMANDE DE TRANSMISSION DE VALEURS
ENREGISTRÉES DE LA PROVINCE DU MANITOBA

(Utiliser si le montant total des valeurs enregistrées de la province
du Manitoba que détient la succession ne dépasse pas 5 000 \$.)

Province _____ SUCCESSION DE

(Nom complet de la personne décédée)

Comté ou
district _____ de

(Dernier domicile)

Je, soussigné(e),

(Inscrire le nom au complet)

(Profession)

domicilié(e)

(Adresse)

(Ville)

(Province)

DÉCLARE SOLENNELLEMENT :

1. QUE je suis le (la)

(Inscrire le lien avec le défunt, par ex. : veuve, exécuteur, etc.)

de la personne décédée susmentionnée, qui était propriétaire des valeurs suivantes, enregistrées au nom de

(nom(s) exact(s) sous lequel (lesquels) les valeurs sont enregistrées)

qui est bien la même personne que la personne décédée.

VALEURS DE LA PROVINCE DU MANITOBA

N^{os} de série

Échéance

Montant

Valeur nominale totale _____ \$

2. QUE les valeurs précitées constituent la totalité des valeurs de la province du Manitoba qui étaient
enregistrées au nom de la personne décédée au moment de son décès.

3. QUE la personne décédée

(Inscrire « a laissé un testament » ou « n'a pas
laissé de testament », selon le cas)

et que la preuve du décès est jointe aux présentes.

(si la personne décédée a laissé un testament, une copie de celui-ci, notariée ou ayant fait l'objet
d'un serment, doit être jointe à la présente déclaration)

4. QU'aucune demande de lettres d'homologation ou de lettres d'administration n'est prévue.
5. QU'à part moi, les personnes mentionnées ci-après constituent l'ensemble des héritiers ou des parents qui peuvent avoir droit à une quote-part successorale des valeurs, soit en vertu des règles gouvernant les successions ab intestat, soit à titre de légataire institué par testament, s'il y en a un, et que toutes ces personnes ont renoncé à leur droit en apposant leur signature au verso des présentes.

NOM
(Inscrire le mot NÉANT s'il n'y a pas d'autres héritiers)

LIEN

ÂGE
(S'il s'agit d'un mineur)

6. QUE toutes les dettes et dépenses de la succession ont été payées ou autrement acquittées sur l'actif restant de celle-ci en la possession du (de la) soussigné(e). J'assume par les présentes la responsabilité des dettes et des dépenses qui n'auraient pas été payées ou acquittées, dans la mesure où elles s'appliquent aux valeurs susmentionnées.
7. EN considération de la transmission des valeurs demandée par les présentes, je m'engage à garantir le gouvernement du Manitoba contre toute réclamation pouvant résulter d'un tel transfert ou d'une telle transmission et à l'indemniser le cas échéant. Je m'engage en outre à conserver en fiducie la part de tout héritier mineur, ou à ne l'utiliser qu'au mieux de son intérêt.
8. EN foi de quoi, je demande que les valeurs soient

[] transférées à

(Nom complet)

[] remboursées à
(si la personne est admissible
au remboursement)

(Adresse)

Je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment aux termes de la *Loi sur la preuve au Canada*.

Déclaré devant moi

à _____

le _____ 19 ____

(Signature du déclarant)

(Commissaire à l'assermentation)

REMARQUE : La personne qui remplit la présente formule ne doit rien en effacer et doit apposer ses initiales à côté de chaque correction avant de la signer.